

3/6

Département du Nord
Commune de PROVIN
PLAN LOCAL D'URBANISME

*le pour être annexé à la
DCL du 30 novembre 2005*

*Le Maire,
[Signature]
Gerard LEDUC*

ANNEXES SANITAIRES



NOTE

1) LES DECHETS

Le ramassage des ordures ménagères a été rationalisé.

Le ramassage des ordures ménagères a été rationalisé, avec tri sélectif, ramassage hebdomadaire, et dépôt en décharge contrôlée sur la déchetterie d'Annoeullin et Thumeries.

2) L'ASSAINISSEMENT

La commune de PROVIN dispose d'un réseau public dont la majeure partie est de type unitaire. Les effluents recueillis rejoignent la station d'épuration de BAUVIN-PROVIN (de capacité de 11 000 équivalents habitants) qui rejette les eaux traitées à la Deûle.

Le réseau et l'unité de traitement sont autorisés par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 1998. La station fonctionne de manière satisfaisante.

Le plan du réseau d'assainissement, dressé par La Société des Eaux du Nord, est joint en annexe.

3) L'EAU POTABLE

La commune de PROVIN est inscrite entièrement dans le périmètre de protection de la ressource en eau potable des champs captants de la Métropole Lilloise, dans le secteur E2 de très forte vulnérabilité ou dans le secteur E3 vulnérable.

Le plan du réseau d'eau potable, dressé par La Société des Eaux du Nord, est joint en annexe.

|